

ID: 039-243900560-20231214-DCC2023_12_182-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT **DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

7 décembre 2023

et qu'elle a été faite le

7 décembre 2023

Que le nombre des membres en exercice est de: 48

Présents: 35

Absents suppléés : 0

Absents excusés: 13

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

> Délibération n° DCC2023_12_182

Objet:

Travaux d'assainissement sur la commune de Fraisans: acquisition de la parcelle n°ZA 22 appartenant à la commune de Fraisans à l'euro symbolique et signature de l'acte notarié

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD 1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire Séance du Jeudi 14 décembre 2023

Conseillers communautaires en exercice: 48

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

Présents: Brans: M. Michael PERES Courtefontaine: M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain: M. Antony BOURCET Dampierre: Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET Etrepigney: M. Laurent CHENU Evans: M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans: M. Sébastien HENGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey: M. Gilbert TSCHAINE La Barre: M. Philippe GIMBERT La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Gérome FASSENET Mutigney: M. Eric DRUOT Orchamps: M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE Ougney: M. Cédric IVANES Our: M. Segundo ALFONSO Pagney: M. Michel GANET Plumont: M. Christophe PERRET Ranchot: Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT Rans: M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain: Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans: M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières: M. Claude TERON Taxenne: M. Ludovic DUVERNOIS Thervay: M. Stéphane ECARNOT

Suppléés :

Absents excusés: Dampierre: Mme Nathalie HONORIO, Mme Valérie BENDERITTER Fraisans: M. Hubert BACOT, Mme Marie-Anne LONGY Monteplain: M. Luc BEJEAN Montmirey-la-Ville: M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château: M. Martin DAUNE Offlanges: M. Jean-Claude THABARD Orchamps: M. Nicolas JOLY, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Michèle BOUCARD Rouffange: Mme Aurore PLANCON Vitreux: M. Alain GOMOT

Secrétaire de séance : M. Segundo ALFONSO

Procurations de vote:

Mandants: Mme Nathalie HONORIO (DAMPIERRE), Mme Valérie BENDERITTER (DAMPIERRE), M. Hubert BACOT (FRAISANS), Mme Marie-Anne LONGY (FRAISANS), M. Nicolas JOLY (ORCHAMPS), Mme Lucette NAEGALLEN (ORCHAMPS), Mme Michèle BOUCARD (ORCHAMPS)

Mandataires: Mme Laure VALENTIN (DAMPIERRE), M. Anthony FALCONNET (DAMPIERRE), M. Dominique JOLY (FRAISANS), M. Sébastien HENGY (FRAISANS), M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS), M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS), M. François GRESET (EVANS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.



ID: 039-243900560-20231214-DCC2023_12_182-DE

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE FRAISANS : ACQUISITION DE LA PARCELLE N°ZA 22 APPARTENANT A LA COMMUNE DE FRAISANS A L'EURO SYMBOLIQUE ET SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIE

Vu la compétence obligatoire « assainissement » de la Communauté de Communes Jura Nord ;

Vu la nécessité de remettre aux normes l'assainissement sur le territoire de la Communauté de Communes Jura Nord, et notamment sur la commune de Fraisans :

La Communauté de Communes Jura Nord a engagé des travaux d'assainissement relatifs au raccordement des effluents des communes de Salans/Fraisans sur la STEP à Ranchot, à la modification de PR et à la création de BSR et o l'agrandissement de la STEP à Ranchot.

Pour le bon fonctionnement de ces travaux, il est nécessaire que la Communauté de Communes soit propriétaire de la parcelle n°ZA 22 d'une surface de 12 a 66 ca.

Il convient donc que la commune de Fraisans cède la parcelle n°ZA 22 d'une surface de 12a 66ca à l'Euro symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord afin de pouvoir réaliser les travaux.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 2 « Aménagement du Territoire / Grands Cycles de l'Eau » du 28 novembre 2023;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 5 décembre 2023 :

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide d'acquérir la parcelle n°ZA 22 à l'Euro symbolique à la commune de Fraisans d'une surface de 12a 66ca pour le bon fonctionnement des travaux ;
- Décide de classer cette parcelle dans le domaine public de la Communauté de Communes Jura Nord;
- Précise que les frais notariés sont à la charge de la Communauté de Communes Jura Nord:
- Nomme l'office notarial SCP BARTHEN RUIZ VANDEL, 8 rue Joseph Thoret, 39100 DOLE ;
- Précise que la commune de Fraisans s'engage à prendre en charge les frais de bornage si nécessaire et à viabiliser la parcelle si nécessaire avant la cession à l'Euro symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord;
- Autorise Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives nécessaires et à signe l'acte notarié et tout acte afférent à ce dossier ;
- Dit que les crédits au titre de cette acquisition sont inscrits au budget.

Pour extrait conforme, Le Président. Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 42 Contre: 0 Abstention: 0